

CH_VB 97.066 vom 3. September 1997

Bundesverwaltung, 1997-09-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_97.066

FR: CH_VB 97.066 du 3 septembre 1997

IT: CH_VB 97.066 del 3 settembre 1997

Erwägungen

E. 3

Conséquences 31 Conséquences financières 311 Crédit d'ouvrage et frais d'exploitation annuels Conformément au devis général, la réalisation de ce projet de construction requiert un crédit d'ouvrage de 13,5 millions de francs (niveau de l'indice au 1er oct. 1996). Dans ces coûts sont compris 8 millions de francs pour l'installation proprement dite et 1,1 million de francs pour les redevances de licence. Les investissements figurent dans le plan d'investissement des constructions civiles de la Confédération. C'est en 1998 qu'il faudra faire face à la majeure partie des coûts. Le projet sera achevé en 1999. La plus grande partie de l'installation sera propriété de la Confédération. La Fabrique suisse de munitions, qui met à disposition le terrain et le bâtiment, exploitera l'installation. Le contrat d'exploitation mentionné au chiffre 23 réglera les détails concernant les droits de propriété. La répartition des frais entre les différentes catégories des coûts (CFC 0-9) figure dans le tableau ci-après.

312 Coût total du traitement Le coût total de la désacidification de tous les documents des Archives fédérales et de la Bibliothèque nationale ne peut pas encore être estimé avec exactitude aujourd'hui. Comme expliqué aux chiffres 13 et 22, les techniques de conservation sont en constante évolution. Cela signifie qu'outre la désacidification de masse, d'autres procédés, notamment le microfilmage et la numérisation, revêtiront une importance toujours plus grande. D'autre part, la technique permettra aussi de mettre au point des procédés plus avantageux. 1320

Le coût total de désacidification de tous les documents des Archives fédérales et de la Bibliothèque nationale dépend directement de la capacité de l'installation et du crédit voté tous les ans pour financer le traitement des documents. Si une quantité totale d'environ 2000 t (environ 60% des collections des Archives fédérales et de la Bibliothèque nationale) était désacidifiée, les coûts pour la seule désacidification (sans les intérêts et autres frais financiers) s'élèveraient à quelque 50 millions de francs. Si les Archives fédérales et la Bibliothèque nationale utilisent toujours la même capacité de l'installation, ce montant se répartira sur une période de 25 années. Les postes supplémentaires dont la Bibliothèque nationale a besoin pour mettre en œuvre les mesures de conservation de ses collections ne sont pas compris dans le coût total.

313 Frais d'exploitation annuels Les Archives fédérales et la Bibliothèque nationale ont convenu avec la Fabrique suisse de munitions à Wimmis, pour une période initiale, d'une somme de 1 million de francs de frais de traitement par an et par institution, soit un coût total d'environ 10 millions de francs, pour lesquels l'ouverture d'un crédit-cadre sera demandée au Parlement. Pour le moment, les Archives fédérales et la Bibliothèque nationale ont prévu d'inscrire à leur budget, dès 1999, respectivement 1,8 et 1,4 million de francs. Cet argent doit servir à financer toutes les mesures de conservation présentées au chiffre 13. Sous réserve de l'approbation annuelle du budget, les parties ont convenu des points suivants: - D'entente avec la Fabrique suisse de munitions à Wimmis, un

montant plafond de 2 millions de francs par année, soit 1 million de francs par institution, a été fixé pour les coûts. Cet accord garantit à la Fabrique suisse de munitions que l'installation sera utilisée, tout en donnant aux Archives fédérales et à la Bibliothèque nationale une certaine marge de manœuvre financière pour mettre en œuvre d'autres mesures de conservation telles que le microfilmage et la numérisation (voir ch. 13). La Fabrique suisse de munitions peut, par ailleurs, faire des bénéfices en proposant à d'autres clients d'utiliser l'exploitation (voir ch. 22). - La capacité annuelle de l'installation est de 120 t, ce qui permet, avec des moyens financiers réduits, la meilleure utilisation possible de l'installation, qui gardera cependant une taille répondant à des critères économiques. 314 Prix du traitement par kilo de documents et de livres Selon l'offre de la Fabrique suisse de munitions à Wimmis, le prix du kilo d'archives et de documents de bibliothèque traités s'élève à 25 francs. Ce prix englobe tous les frais de personnel, de matériel et d'exploitation. Ne sont pas compris les frais financiers du crédit d'ouvrage et les redevances de licence. 1321

32 Effets sur l'état du personnel En utilisant l'infrastructure existante de la Fabrique suisse de munitions dans les domaines des analyses, de l'entretien, de la logistique et de l'administration, l'exploitation de l'installation de désacidification de masse nécessite cinq postes de travail supplémentaires. Les frais du personnel supplémentaire sont inclus dans les calculs. Comme la Fabrique suisse de munitions à Wimmis est en pleine phase de privatisation et de restructuration, la construction de l'installation de désacidification de masse et le maintien de cinq postes additionnels contribuent au maintien de l'ensemble du site. En mettant en œuvre les mesures de conservation des collections, la Bibliothèque nationale devra s'acquitter de plusieurs travaux préparatoires et complémentaires (définition des priorités, préparation des documents, retour des documents, saisie des données, etc.). C'est pourquoi elle a besoin de trois postes à 100 pour cent additionnels. La plupart des travaux pourront être effectués par des personnes participant à des programmes d'occupation. La direction et la coordination des travaux seront assurées par une personne dont le poste fera l'objet d'une compensation dans le cadre du contingent global à disposition du DFI. La livraison de documents par les services s'étant massivement multipliée et l'utilisation de la salle de lecture par les visiteurs ayant fortement augmenté, le plan des postes de travail des Archives fédérales prévoit d'accroître le personnel travaillant au magasin. Cet accroissement permettra de répartir le travail différemment et de libérer de nouvelles capacités pour faire face, avec le personnel à disposition, aux travaux préparatoires et complémentaires découlant de la mise en œuvre des mesures de conservation.

E. 4

Programme de la législature Le projet n'était pas annoncé dans le Programme de la législature 1995-1999 car, à l'origine, il faisait partie du message sur les constructions civiles. Les messages sur les constructions civiles revenant à intervalles réguliers, ils ne sont pas inscrits dans le programme de la législature.

E. 5

Frais secondaires et transitoires

E. 6

Installation de désacidification de masse

E. 7

Redevances de licence

E. 8

Imprévus 0-8 Coût de l'installation, de la licence et de l'ouvrage

E. 9

Ameublement et appareils 0-9 Coût total Indice 1. 10. 1996 = 113.3 points (1. 10. 1988 = 100 points). Taux de change fr. 87.00 pour DM 1^ÙO.-. Chiffres caractéristiques Volume des locaux (VL) selon SIA 116 5426 m Surface de plancher (SF) selon SIA 416 940 m² Centre d'imputation des frais (fr.) 272 000 90000 1 735 000 1 232 000 145 000 780 000 7 540 000 1 088 000 610 000

E. 13

500 000 CFC 2 CFC 1-5 + 8 350 fr./m 733 fr./m 2020fr./m² 4 232 fr./m² 1323

Installation de désacidification de masse des archives et des documents de bibliothèque sur le périmètre de la Fabrique suisse de munitions à Wimmis Plan de situation Echelle 1: 500 Légende (T) Ancien bâtiment (2) Nouveau bâtiment 1324

Arrêté fédéral Projet concernant la construction et l'exploitation d'une installation de désacidification de masse des archives et des documents de bibliothèque sur le périmètre de la Fabrique suisse de munitions à Wimmis du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 3 septembre 1997\ arrête: Article premier Adoption d'un crédit d'engagement non soumis aux dispositions concernant le frein aux dépenses Un crédit d'ouvrage d'un montant de 13,5 millions de francs est approuvé pour la construction d'une installation de désacidification de masse des archives et des documents de bibliothèque sur le périmètre de la Fabrique suisse de munitions à Wimmis. Art. 2 Adoption d'un crédit-cadre destiné à couvrir les frais d'exploitation 1 Un crédit-cadre d'un montant de 10 millions de francs est approuvé pour financer les coûts de traitement durant les cinq premières années d'exploitation. 2 Avant la fin de la période initiale de cinq ans, un crédit-cadre est sollicité pour les cinq prochaines années; la demande pour ce crédit-cadre est renouvelée tous les cinq ans. Art. 3 Crédits de paiement Les crédits de paiement doivent être inscrits dans les budgets annuels. Art. 4 Disposition finale Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum. N39586 D FF 1997 IV 1309 89 Feuille fédérale. 149^o année. Vol. IV 1325

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message relatif à la construction et à l'exploitation d'une installation de désacidification de masse des archives et des documents de bibliothèque sur le périmètre de la Fabrique suisse de munitions à Wimmis du 3 septembre 1997 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1997 Année Anno Band 4 Volume Volume Heft 49 Cahier Numero Geschäftsnummer 97.066 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 16.12.1997 Date Data Seite 1309-1325 Page Pagina Ref. No 10 109 262 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.